

COMPTE-RENDU

Mercredi 24 juin 2026

11 PRÉSENTS

- Vincent Bady - SYNAVI
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble
- Emmanuel Chow-Chine - Afdas
- Florent Guérin - France Travail Scènes et Images
- Lisanne Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA
- Frida Morrone - Réseau National du Conte et des Arts de la Parole (RNCAP)
- Violette Outin - CGT Spectacle
- Stéphane Triolet - Syndeac
- Ubavka Zaric - DRAC ARA
- Céline Fuchs - COREPS / Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA SV)
- Mateja Chang - Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant (AURA SV)

EXCUSÉS

- Romain Baret - CGT Spectacle
- Sophie Chermat - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes
- Sabine Danquigny Handel - France Travail Scènes et Images
- Sébastien Duenas - SUD Culture Solidaires
- Bertrand Furic - Jazz(s)RA
- Amélie Guillermet - SMA / Grand Bureau
- Alice Rouffineau - FNEIJMA

ORDRE DU JOUR

TOUR D'ACTUALITÉ.....	2
PLANIFICATION DE L'AUTOMNE 2026.....	4
ANALYSE DE L'ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL ILLÉGAL	5
> Premiers résultats	6
> Échanges.....	6
> Méthode et prochaines étapes.....	8
PISTES DE TRAVAIL POUR 2026-2027 : PROPOSITIONS DU RNCAP.....	8

TOUR D'ACTUALITÉ

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : Scène Ensemble se joint à l'appel de la CGT Spectacle et de l'intersyndicale pour la mobilisation du 25 juin à 12h devant le Conseil régional, suite aux baisses arbitraires des subventions régionales pour 2026. Les structures représentées sont assommées par l'atterrissage des subventions, connu depuis une dizaine de jours. Jusque-là on a réussi à ajuster les choses et à maintenir les projets mais les dernières annonces vont avoir des conséquences sur l'emploi permanent et intermittent et sur le fonctionnement. Ça reste en cours d'évaluation mais des licenciements sont probables dans certaines structures et certains lieux.

La situation est très dure et les décisions ne sont pas clairement explicitées par la Région. Vénissieux, qui fait partie de nos membres, a perdu l'intégralité de sa subvention : la nouvelle majorité municipale LFI pourrait l'expliquer, mais sans certitude puisque d'autres villes passées LFI n'ont pas connu le même sort. Le renouvellement complet de l'exécutif et des instances de direction de la collectivité laisse craindre une situation instable jusqu'à l'automne.

Par ailleurs, lors d'un rendez-vous avec le conseiller musique de la DRAC, il nous a été indiqué que 2027 s'annonce encore plus difficile que 2026, avec de nouvelles baisses attendues et un calendrier de décision budgétaire repoussé après les élections présidentielles, entraînant un atterrissage final plus tardif et plus faible qu'en 2026. Il faut se préparer comme on peut face à ce blocage politique.

Vincent Bady - SYNAVI : le SYNAVI est également mobilisé le 25 juin sur les questions de financement de la culture mais aussi de l'éducation (lycées, universités), de l'éducation populaire, du secteur associatif, sujets sur lesquels la Région intervient.

Concernant les subventions régionales, la dernière commission de la saison, portant sur les aides à la création, aux projets et aux festivals, est fixée au 26 juin : de mauvaises nouvelles sont à prévoir. Aucun retour n'a pour l'instant été obtenu des élus de l'opposition sur les décisions. Les compagnies de cirque figurent parmi les structures les plus touchées par les baisses régionales en Auvergne-Rhône-Alpes. Le SYNAVI, associé au sein d'une fédération avec le Syndicat du cirque de création (SCC), restera vigilant.

Par ailleurs, je souhaiterais siéger au COPIL au titre de la fédération plutôt que du seul SYNAVI.

Stéphane Triolet - Syndeac : un premier échange intersyndical avec la ministre de la Culture a eu lieu le 17 juin, portant notamment sur le FONPEPS, dont le budget 2026 est de 39 millions d'euros contre 60 millions jugés nécessaires a minima. Un second échange devait avoir lieu hier mais je n'ai aucun retour pour l'instant. Le Syndeac a demandé un moratoire sur les baisses budgétaires affectant le spectacle vivant. La part de la culture dans le budget global de l'État est désormais estimée autour de 0,7%, contre environ 1% auparavant. Il ne reste plus qu'une seule compagnie de danse conventionnée par la Région, et les lieux de danse ont aussi été fortement impactés par les baisses budgétaires régionales.

Emmanuel Chow-Chine - Afdas : Horizon 2028 se poursuit : l'Afdas a signé le contrat d'objectifs et de moyens avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), aux côtés de 10 autres opérateurs de compétences. Un effort de 5 millions d'euros est demandé à l'Afdas sur cette période : 80 % en 2026, 20 % en 2027, aucune projection encore disponible pour 2028. Cet effort s'inscrit dans une demande globale de 100 millions d'euros d'économies réparties entre les 11 opérateurs de compétences, faisant suite à des rapports de la Cour des comptes et de l'URSSAF. L'Afdas a reçu environ 170 millions d'euros de France Compétences au titre de l'exercice 2025.

Cet effort était anticipé depuis le début de l'année et n'entraîne pas de suppression de dispositifs supplémentaires par rapport aux annonces déjà faites depuis janvier, il porte sur les frais de gestion et de fonctionnement. Des travaux sont en revanche en cours, à la demande de France Compétences, pour réviser les niveaux de prise en charge de certains diplômes en apprentissage dans les branches du spectacle, de l'audiovisuel et du sport. Les conclusions sont attendues pour août, avec de nouveaux niveaux annoncés à la rentrée. L'Afdas constate par ailleurs une baisse des projets de recrutement en apprentissage, la priorité étant donnée au maintien de l'emploi existant. La licence professionnelle GEPSAC de l'Université Savoie-Mont-Blanc, par exemple, ne compte pour l'instant que 5 profils d'apprentis validés pour la rentrée, contre 15 en 2024-2025 et 10 en 2025-2026.

Florent Guérin - France Travail Scènes et Images : ça fait écho à ce qui vient de se dire mais face à une demande croissante d'accompagnement de personnes en difficulté pour boucler leur statut ou se

réorienter, l'agence a réorganisé son équipe d'accompagnement : elle est désormais composée de 14 conseillers et jusqu'à 17 selon les périodes. L'offre de service collective en interne s'est également étoffée, avec près de 20 ateliers proposés selon les besoins identifiés.

Le budget de France Travail Scènes et Images reste très contraint, les budgets étant concentrés sur les métiers en tension et les publics prioritaires. On n'a peu de marge de manœuvre pour le reste.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : on va lancer des études cibles dans la fédération et le syndicat, est-ce qu'on a des chiffres sur la sortie des annexes 8 et 10, une vision de ce qu'on pressent/ressent comme un plan social ?

Florent Guérin - France Travail Scènes et Images : concernant les chiffres sur la sortie des annexes 8 et 10, l'indemnisation relève de France Travail Services et non pas de France Travail Scènes et Images. Le nombre de bénéficiaires en Auvergne-Rhône-Alpes reste stable, autour de 15 000 personnes, une analyse plus fine reste nécessaire pour comprendre les mouvements sous-jacents. Je me rapprocherai de Sabine Danquigny pour obtenir les données sectorielles (audiovisuel, cinéma).

Vincent Bady : les chiffres transmis l'an dernier par Sabine Danquigny faisaient état de baisses plus marquées dans l'audiovisuel et le cinéma que dans le spectacle vivant, ainsi que sur certains métiers techniques. En 2025, l'emploi n'avait pas été trop affecté en raison des créations de postes liées aux Jeux Olympiques. Des données actualisées pour 2026 seraient utiles.

Lisane Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA / Thémaa : nous avons lancé un recrutement pour un poste de chargé de médiation de 24h/semaine, en CDD avec perspective de CDI, pour un salaire de 1 400 €. On a reçu 40 candidatures, de toute la France, ça illustre la tension actuelle sur l'emploi.

Par ailleurs, le METT a subi une baisse de subvention de 6% de la DRAC ; la Région, en revanche, a maintenu son engagement dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) signée l'an dernier.

Violette Outin - CGT Spectacle : un [article](#) publié dans *Rue89* concernant le travail illégal dans le secteur du jazz, et plus particulièrement à La Clef de Voûte, a suscité de vives réactions. Il fait suite à des courriers adressés par le SNAM au responsable du club, signalant que depuis des années les musiciens ne sont pas déclarés. Suite à la parution de l'article, le responsable du club mis en cause a vivement attaqué un musicien ; un autre musicien avait déjà subi des menaces avant même la publication. L'article a toutefois eu un effet positif, d'autres clubs ont réagi en indiquant qu'ils arrivaient à déclarer les artistes grâce à des dispositifs d'aide.

Le formulaire de signalement du SNAM continue d'être alimenté, une quarantaine de signalements ont été reçus à ce jour, majoritairement dans le spectacle vivant mais aussi dans l'enseignement. Aucun échange n'a pour l'instant eu lieu avec les représentants du secteur théâtral pour comprendre leur faible mobilisation sur le formulaire de signalement du COREPS.

Frida Morrone - RNCAP : plusieurs annulations de programmation de dernière minute ont été signalées par des membres du réseau, parfois après signature des contrats. Ce phénomène, lié aux arbitrages politiques, a des conséquences concrètes sur l'emploi et le travail des artistes concernés.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : le lien entre certaines annulations récentes et la vague de chaleur exceptionnelle a été interrogé : l'argument de l'imprévisibilité de la canicule, avancé pour justifier une rupture de contrat (travail ou cession), ne semble juridiquement pas recevable à cette période de l'année. Les cas éventuels de ce type doivent être remontés aux organisations syndicales pour analyse juridique.

Vincent Bady - SYNAVI : le festival des Invites de Villeurbanne a maintenu l'intégralité de sa programmation du week-end malgré les conditions climatiques.

Violette Outin - CGT Spectacle : quelques cas d'annulations liés à la canicule ont été recensés, mais les contrats ont généralement été maintenus et payés. La Fête de la Musique a été intégralement maintenue malgré les températures excessives, et les musiciens ont pour l'instant été protégés.

PLANIFICATION DE L'AUTOMNE 2026

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : 3 sondages ont été lancés pour fixer les prochaines réunions du GT Emploi Formation, à raison d'environ 6 semaines entre chaque :

- Semaines 37-38 : [lien Framadate](#)
- Semaines 45-46 : [lien Framadate](#)
- Semaines 50-51 : [lien Framadate](#) (option à confirmer selon l'avancée des projets)

Chacun est invité à répondre au 3^e sondage malgré son caractère optionnel, afin de réserver la date au cas où elle s'avérerait nécessaire. La date sera fixée dès qu'une dizaine de réponses aura été recueillie.

Journée de rencontre COREPS / élus - 13 octobre 2026 (Lyon, Marché Gare) : portée conjointement par le comité de pilotage (COFIL) et le GT Politiques publiques, cette journée vise à créer un temps d'échanges et d'interconnaissance entre le COREPS, ses organisations membres et les élus. La faible participation des élus dans les groupes de travail et au COFIL, renforcée par les récentes élections municipales (les fédérations d'élus n'ont pas encore désigné leurs représentants ni constitué leurs commissions), reflète une difficulté structurelle à mobiliser les élus dans les tous les COREPS.

Le format retenu pour cette journée se veut volontairement horizontal : un temps court de plénière pour reposer les bases (qu'est-ce qu'une politique culturelle publique, quel est le fonctionnement du COREPS) suivi d'ateliers thématiques en petits groupes. L'objectif est aussi d'explorer, à cette occasion, des modalités de travail différentes de celles des GT actuels.

L'ambition est de coconstruire cette journée avec les fédérations d'élus, sollicitées pour proposer des thématiques d'ateliers ; l'ADACARA (association régionale des directeurs des affaires culturelles) a également été invitée à s'associer à la démarche, en tant que contributrice ou animatrice potentielle d'ateliers. Un document partagé sera prochainement diffusé pour recueillir les contributions du GT Politiques publiques et du COFIL. Le GT Emploi & Formation est invité à faire remonter ses propres propositions de sujets, en concertation au sein de chaque organisation membre.

Présentation de la Clinique contributive du travail culturel : Céline a rencontré Pierre Brini (Alba International) et Cyril Puig (Pogo Développement) concernant un projet de recherche-action coordonné par Alba International, en partenariat avec Thalie Santé et financé par l'ANACT et l'Afdas. Le principe consiste à réunir 5 organisations culturelles, 2 à 3 patients-experts et 2 professionnels de santé au travail, avec une approche centrée usagé pour documenter, à travers le témoignage de "patients-experts", l'impact de certaines conditions de travail sur la santé, dans une logique de re-questionnement des pratiques professionnelles.

Le dispositif se déploie sur trois territoires, chacun associé à une problématique de santé au travail :

- Île-de-France : addictions > coordination Sophie Broyer
- Occitanie : troubles psychosociaux > coordination Agnès Delbos
- Auvergne-Rhône-Alpes : troubles musculosquelettiques (TMS) > coordination Cyril Puig

Un premier patient-expert (technicien intermittent) a participé à trois séances de travail et de témoignage ; une nouvelle patiente-experte prendra le relais à la rentrée.

Les porteurs du projet souhaiteraient informer le COREPS AURA de la démarche avec une présentation du projet lors d'un prochain GT, dans l'optique d'associer les partenaires sociaux et réseaux professionnels à la démarche et, éventuellement, que certaines organisations puissent participer aux séances de travail.

Florent Guérin - France Travail Scènes et Images : un groupe de travail lié à ce projet s'est déjà réuni dans les locaux de l'agence, en mars dernier.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : après échange avec Cyril Puig, il semble que le volet TMS soit centré exclusivement sur les métiers techniques, alors que les musiciens classiques, par exemple, sont également concernés par ces enjeux.

Emmanuel Chow-Chine - Afdas : effectivement, le 1^{er} patient-témoin était technicien. La séance de travail qui s'est tenue à l'Afdas portait sur un cas pratique d'accident du travail : processus, points de rupture identifiés, "trous dans la raquette", en lien avec la médecine du travail territoriale, Thalie Santé et différents partenaires. L'objectif final est de développer des outils de prévention transférables au niveau national.

Vincent Bady - SYNAVI : l'ensemble des métiers artistiques - danse, cirque, théâtre, marionnette - est potentiellement concerné par ce type de problématiques, pas seulement les métiers techniques.

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : les porteurs du projet semblent effectivement avoir fait le choix, pour cette phase d'expérimentation qui se déroule sur un temps court (6 séances), de se concentrer sur un périmètre restreint plutôt que de disperser l'effort.

- La demande des porteurs du projet de venir présenter la démarche lors d'une réunion de l'automne est validée. Les organisations souhaitant participer au temps de rencontre avec la patiente-experte sont invitées à se signaler auprès de Céline. La question du périmètre sera à poser directement aux porteurs du projet lors de leur venue.

Rappel des deux chantiers à poursuivre à l'automne :

1. **Travail illégal** : l'enquête est désormais close et son analyse est en cours (cf. ci-dessous). La déclinaison régionale de la Convention nationale de partenariat de lutte contre le travail illégal au sein du spectacle vivant et enregistré sera à l'ordre du jour de l'automne.
2. **Responsabilité sociale des directions** : faute de temps pour avancer davantage sur la fin de la saison, le dossier sera repris à la rentrée, avec notamment :
 - Formation initiale : question du budget et des moyens à mobiliser pour réactiver la plateforme "Mes débuts dans la culture", en complément des rencontres organisées dans les établissements avec les représentants syndicaux ;
 - Formation continue des directions : poursuite du travail sur les compétences ;
 - Prise en compte des critères sociaux dans les recrutements, évaluations et conventionnements des directions : mise à jour du document à finaliser.

ANALYSE DE L'ENQUÊTE SUR LE TRAVAIL ILLÉGAL

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : un rendez-vous est prévu le 2 juillet à 11h avec Sophie Chermat de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, afin de lui présenter les premiers résultats de l'enquête et de continuer à l'associer à la démarche : toute personne souhaitant s'y joindre est la bienvenue.

Par ailleurs, je vous propose, comme cela avait été fait pour l'étude sur "Les festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes" de 2023, de reconduire une partie consacrée à la "lecture de l'étude par les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs, membres du Groupe Emploi & Formation du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes". Chaque représentant est invité à se rapprocher de sa structure pour voir si elle souhaite contribuer. Si le volume de réponses le permet, une étude accompagnée d'une ressource documentaire pourra être publiée à l'automne 2026.

L'enquête a recueilli 151 réponses, donc moins que notre objectif de 200 mais quand même deux fois plus que le nombre obtenu à l'issue de la première période de diffusion. Difficile de savoir si l'anonymisation du questionnaire en cours de route a eu un impact réel, la prolongation de la période de diffusion a également joué.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : ce taux de réponse reste peu satisfaisant au regard des 15 000 intermittents que compte la région, ce qui interroge la représentativité et la légitimité de l'analyse à venir. La décision du SMA de ne pas diffuser le questionnaire à ses adhérents, par crainte de fragiliser un secteur déjà en tension sur les conditions de travail, a sans doute joué et prive de parole ceux qui en auraient le plus besoin.

Violette Outin - CGT Spectacle : il y a une autre explication possible : une confusion entre signalement et délation chez les intermittents, dans un climat de peur bien réelle de la répression.

Vincent Bady - SYNAVI : j'ai pour ma part diffusé le questionnaire tardivement au sein du réseau, ce qui peut aussi expliquer en partie le volume de réponses limité.

> PREMIERS RÉSULTATS

Le questionnaire s'articulait autour de 2 axes :

- Portrait des répondants : adhésion syndicale, métier principal, activités annexes, cadre d'emploi
- Travail illégal : confrontation, aspects concernés, types de structures employeuses, position adoptée face à ces situations

Portrait des répondants > répartition par métier déclaré :

- Artistes-interprètes (56)
- Administration-production (40)
- Technique et plateau (38)
- Mise en scène et création
- Communication-diffusion-médiation
- Formation

Cette classification pourra être affinée collectivement, notamment la possibilité de rattacher "mise en scène et création" à la catégorie "artistes-interprètes".

Confrontation au travail illégal :

- Sur 151 répondants, 116 déclarent avoir été confrontés à des conditions de travail ne respectant pas le droit du travail (majoritairement des personnes en CDDU annexe 8). Parmi les personnes confrontées : 54 déclarent avoir accepté, 47 "parfois" et 26 déclarent avoir refusé.
- Aspects concernés (par ordre décroissant) : dissimulation d'activité et d'heures, non-respect des minima salariaux, travail dissimulé/au noir, facturation en remplacement du contrat de travail, autres.
- Structures concernées (majoritaires) : compagnies et structures de production, festivals, salles de spectacle, labels, autres structures employeuses ayant le spectacle vivant/la musique enregistrée comme activité principale, collectivités territoriales, établissements d'enseignement artistique, bars-restaurants-campings-discothèques, lieux d'éducation populaire, autres structures employeuses pour lesquelles le spectacle vivant n'est pas l'activité principale.

> ÉCHANGES

Une première corrélation a été réalisée entre cadre d'emploi (CDDU annexe 8), confrontation/acceptation, aspects concernés et types de structures. Elle reste à décliner pour les autres statuts (CDDU annexe 10, CDI, fonctionnaires en régie municipale, etc.).

- **Vincent Bady - SYNAVI** : sur le périmètre CDDU annexe 8 déjà traité, les résultats semblent proches de ceux observés sur l'ensemble du panel, sans écart marqué à ce stade. Par ailleurs, je regrette l'absence, dans le questionnaire, des raisons ayant conduit les répondants à accepter des conditions contraires au droit du travail.
- **Frida Morrone - RNCAP** : il était difficile de poser directement cette question dans la mesure où, dans certains cas, la demande de travail illégal émane des salariés eux-mêmes, par exemple pour maîtriser le nombre d'heures déclarées sur une période donnée, dans une logique de consolidation du statut d'intermittent.
- **Violette Outin - CGT Spectacle** : l'envie de jouer, le besoin de visibilité ou une méconnaissance des enjeux liés au travail illégal, renforcés par une situation déjà précaire, peuvent aussi expliquer certaines acceptations.
- **Lisane Lagourgue - Collectif des Marionnettistes en AURA** : je me demande si une analyse par groupe de métiers (et pas seulement par cadre d'emploi) est possible, afin de distinguer les situations où le travail illégal est davantage subi de celles où il est recherché, selon le type de poste occupé, par exemple musiciens versus personnel administratif.
- **Céline Fuchs - COREPS / AURA SV** : cette analyse n'a pas encore été menée mais elle pourra l'être, sous réserve de volumes suffisants par sous-catégorie : certains groupes, comme "formation", ne comptent effectivement que 7 répondants.
- **Stéphane Triolet - Syndeac** : est-ce qu'il est possible de savoir quels aspects précis du travail illégal ont été acceptés ou refusés ?

- Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : ça devrait pouvoir être intégré aux corrélations à venir.
- Frida Morrone - RNCAP : il y a des situations exceptionnelles comme le Festival d'Avignon, ce serait intéressant de corréler le travail illégal au type de situations mais c'est impossible avec l'enquête actuelle : certaines compagnies, pour des raisons de survie économique ou de visibilité (typiquement le Festival d'Avignon Off), acceptent des conditions de travail irrégulières de façon ponctuelle, sans que cela reflète leur fonctionnement habituel. On pourrait approfondir cette piste dans une phase ultérieure de l'enquête.
- Vincent Bady - SYNAVI : je pourrai interroger directement les compagnies sur ce type de situations particulières. Par ailleurs, il est nécessaire de bien distinguer, dans la liste des structures employeuses, la structure organisatrice - par exemple un festival - de la structure employeuse à savoir la compagnie elle-même.
- Frida Morrone - RNCAP : je me rends compte que le fait de voir des résultats fait émerger d'autres questions. Sur la question de la responsabilité employeur, il y a des situations où elle n'est pas clairement identifiable, par exemple les spectacles professionnels organisés par des médiathèques ou MJC où c'est en réalité la compagnie qui rémunère, ou des lieux - musées notamment - qui font basculer la responsabilité employeur sur la compagnie via une facturation, faute de cadre légal suffisamment affirmatif sur ce point. Les compagnies, en position de faiblesse dans la négociation, "font avec".
- Vincent Bady - SYNAVI : au-delà du seul périmètre CDDU, quel est le nombre de structures d'éducation populaire concernées ?
- Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : 10 structures sont identifiées.
- Vincent Bady - SYNAVI : serait-il possible de confronter les résultats de l'enquête à des statistiques globales de l'emploi par type de structure, afin de vérifier si la faible représentation de certains types d'employeurs dans l'enquête reflète simplement un faible volume d'emploi dans ces structures ?
- Florent Guérin - France Travail Scènes et Images : si j'ai bien compris la demande, ce serait la répartition des CDDU annexe 8 par type de structure employeuse. Je me rapprocherai de mes collègues pour vérifier la faisabilité d'une analyse de ce type, sans certitude de résultat.
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : l'objectif initial de l'enquête était d'identifier une éventuelle spécificité régionale du travail illégal, à l'image de la spécificité "camping" identifiée en Occitanie, afin de déterminer l'intérêt de signer une convention régionale de lutte contre le travail illégal ciblée sur cette spécificité. Le regard de Sophie Chermat sur les résultats sera précieux pour identifier les mesures pertinentes à l'échelle du territoire.
- Vincent Bady - SYNAVI : je m'attendais à voir émerger une spécificité régionale autour de l'activité musicale dans les bars, qui ne ressort pas clairement des premiers résultats.
Je suis assez intéressé par le type d'analyse que pourrait faire la DREETS, par le point de vue de quelqu'un qui est spécialiste du droit du travail qui pourrait nous fournir quelques hypothèses d'explication sur ce défaut du droit du travail dans notre secteur.
- Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : c'est peut-être lié à l'absence de relais du SMA dans la diffusion du questionnaire.
- Violette Outin - CGT Spectacle : ce constat est étonnant, ce type de situations est très présent dans les signalements reçus par la CGT Spectacle.
- Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : même si ça sort du cadre des grandes corrélations déjà envisagées, on peut explorer une corrélation plus fine, croisant la sous-catégorie "musiciens/chanteurs" au sein des artistes-interprètes avec la catégorie "bars-restaurants-campings-discothèques".
- Emmanuel Chow-Chine - Afdas : je suis en lien avec les fédérations régionales de l'hôtellerie de plein air de Rhône-Alpes et d'Auvergne puisque l'Afdas a intégré la branche de l'hôtellerie de plein air (campings) en 2020. Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes compte nettement moins de structures que l'Occitanie, environ 700 structures adhérentes et 2 600 salariés seulement.

> MÉTHODE ET PROCHAINES ÉTAPES

Synthèse des corrélations à construire :

- En partant des types de structures : cadre d'emploi, groupes de métiers, types d'infraction, acceptation/refus ;
- En partant des types d'infraction : cadre d'emploi, groupes de métiers, types de structures, acceptation/refus.

Anne Carrier - FEVIS / Scène Ensemble : attention à ne pas multiplier excessivement les corrélations, au risque de complexifier l'analyse finale.

Céline Fuchs - COREPS / AURA SV : je vous transmettrai l'ensemble des données et graphiques traités environ deux semaines avant la réunion de rentrée, afin que chacun puisse s'approprier les résultats en amont. Les organisations sont invitées à réfléchir à la méthode de restitution souhaitée : contribution écrite de chaque organisation, entretiens ciblés, etc.

PISTES DE TRAVAIL POUR 2026-2027 : PROPOSITIONS DU RNCAP

Frida Morrone - RNCAP : un certain nombre de sujets discriminants pour les salariés du secteur pourraient être approfondis par le GT Emploi & Formation à partir de la rentrée :

- **Remboursement des transports publics** : contrairement aux salariés permanents, les intermittents du spectacle ne bénéficient d'aucune prise en charge de leurs frais de transport, y compris pour des trajets réguliers au sein d'une même ville. C'est une inégalité de traitement qui mériterait d'être objectivée et travaillée collectivement.
- **Répartition des fonds Afdas sur l'année** : le fonctionnement actuel, par enveloppes périodiques, empêche certains intermittents de suivre une formation. Serait-il possible d'avoir une visibilité plus grande du calendrier de répartition, afin que chacun puisse exercer son droit à la formation selon ses disponibilités ?
- **Formations cofinancées par France Travail** : leur prise en charge dépend de priorités régionales, ce qui crée des annonces parfois trompeuses (formations présentées comme financées par France Travail mais non prises en charge selon les régions) et des inégalités de traitement entre salariés du spectacle selon leur territoire.
- **Annulations de programmation de dernière minute** : les conséquences économiques en cascade pour les compagnies et leurs salariés sont énormes, c'est un phénomène qu'on observe largement dans les théâtres et festivals actuellement. Quelles sont les protections juridiques disponibles en cas de contrat déjà signé ? Existe-t-il un mécanisme inspiré de la période Covid qui pourrait être activé, par exemple une reconnaissance d'un engagement dès lors qu'une programmation ou un accord est acté, même en l'absence de contrat formellement signé ? Ce sujet est particulièrement urgent au vu du contexte actuel.

Vincent Bady - SYNAVI : les sujets du défraiement des déplacements et de la protection en cas d'annulation relèvent pleinement du champ syndical, la question des transports pouvant notamment être portée dans le cadre des discussions de convention collective. Il faut que les fédérations se rapprochent des organisations syndicales du secteur, dont le SYNAVI, pour porter ces sujets. Les syndicats sont également très attentifs à la question des annulations, notamment pour permettre aux compagnies de contester juridiquement les conditions de rupture de contrat.

Frida Morrone - RNCAP : une partie de ces sujets relève bien du champ syndical, mais selon moi la question des annulations de contrats touche aussi au droit et à des enjeux qui débordent le seul cadre du dialogue social. Un vademecum réunissant des outils de défense pratiques, associant syndicats mais aussi d'autres acteurs (collectivités locales, France Travail, etc.) pourrait être créé, et le COREPS pourrait être un espace pertinent pour porter ce type de réflexion transversale, du fait de la diversité des parties prenantes qui y siègent.

Emmanuel Chow-Chine - Afdas : concernant la gestion actuelle des enveloppes de formation, le budget consacré au financement de la formation des intermittents du spectacle s'élève à 50 millions d'euros pour 2026, contre 90 millions d'euros l'année précédente. Cet écart s'explique par la consommation, en 2025, d'une réserve non utilisée des exercices antérieurs, réserve qui n'est plus disponible cette année.

La gestion se fait désormais par quadrimestre ; la réunion se tenant en cours de 2^e quadrimestre, tout épuisement de l'enveloppe se traduit par des refus de prise en charge jusqu'à l'ouverture du 3^e quadrimestre, début septembre, qui court jusqu'à la fin de l'exercice. Vous trouverez [ici](#) des précisions sur les nouveaux critères de gestion de ces enveloppes.

Cette réunion clôt la saison 2025-2026 du GT Emploi & Formation, merci à toutes et à tous pour votre participation !